

## Communiqué de presse

---

L'anticipation dans le projet d'accompagnement et les directives anticipées

### **Nouvelles recommandations du Conseil d'éthique**

**Genève, le 28 mars 2019 – Le Conseil d'éthique de la Fegems a publié ses recommandations relatives à l'anticipation dans le projet d'accompagnement des résident-e-s en EMS et à l'application des directives anticipées. Intitulé « Petit manuel d'anticipation en EMS : le projet d'accompagnement et les directives anticipées », cet ouvrage didactique s'inscrit en marge d'autres démarches de planification et d'anticipation des soins actuellement initiées dans le domaine de la santé.**

Dans un contexte où le développement du projet de soins anticipé (PSA ou *advanced care planning*) devient un axe prioritaire des politiques de santé cantonales et nationale, le Conseil d'éthique de la Fegems s'est lui aussi penché sur l'anticipation des décisions dans le cadre du projet d'accompagnement des résident-e-s en EMS, au cas où ils deviendraient incapables de discernement.

Réunies sous le titre « Petit manuel d'anticipation en EMS : le projet d'accompagnement et les directives anticipées », les recommandations présentées ce jour par le Conseil d'éthique de la Fegems sont le fruit de longs mois de réflexions, d'échanges et de travail. « L'expression des choix et priorités du résident par anticipation d'une incapacité de discernement diminue le risque de traitement non désiré et facilite la décision des proches et des professionnels », écrit le Conseil d'éthique en introduction.

En effet, pour nombre de résident-e-s, envisager une incapacité de discernement future est inconfortable, et pour les professionnel-le-s, informer et conseiller sur ces questions est souvent malaisé. De plus, l'établissement de directives anticipées est complexe et technique, en raison des exigences légales et des difficultés d'interprétation. Dès lors, l'ouvrage se veut un document de référence didactique, une aide à la décision, qui invite à une réflexion éthique et qui soit accessible et utile aux personnes concernées – résident-e-s, proches et professionnel-le-s.

A l'instar des projets d'anticipation des soins, la démarche choisie par le Conseil d'éthique vise à favoriser l'autonomie et l'autodétermination des résident-e-s. Elle privilégie la communication dans une relation de confiance et de partenariat entre résident-e, proches et professionnel-le-s, pour envisager un accompagnement et des soins adéquats, qui respectent les préférences, les volontés et les valeurs de la personne, quelle que soit sa capacité de discernement.

La particularité du « Petit manuel d'anticipation en EMS » réside dans son articulation entre des situations tirées de la pratique, analysées et commentées, des éléments théoriques et des messages-clés. Il est conçu de façon à favoriser les réflexions et les discussions critiques au sein des équipes professionnelles, accompagnées au besoin par les membres du Conseil d'éthique pour mieux s'approprier les notions et les principes de l'anticipation dans l'accompagnement des résident-e-s.

La version électronique de la publication peut être téléchargée sur [www.fegems.ch](http://www.fegems.ch). La version papier peut être commandée auprès de [info@fegems.ch](mailto:info@fegems.ch).

**Contact :**

Anne-Laure Repond, secrétaire générale  
[repond@fegems.ch](mailto:repond@fegems.ch), 022 718 18 66

Simone Romagnoli, président a.i. du Conseil d'éthique  
[conseil.ethique@fegems.ch](mailto:conseil.ethique@fegems.ch), 022 718 18 68

## **La Fegems**

Fondée en 1998, la Fédération genevoise des établissements médico-sociaux (Fegems) est une association professionnelle à but non lucratif, qui regroupe 44 établissements membres. Sa finalité est d'appuyer ses membres dans leurs missions au service de la personne âgée en perte d'autonomie. À ce titre, elle représente ses membres auprès des pouvoirs publics et des partenaires, défend leurs intérêts, favorise le travail en réseau et s'efforce d'anticiper les évolutions du secteur. La Fegems fixe un certain nombre de règles – convention collective de travail, charte éthique, référentiel de qualité... – que ses membres s'engagent à respecter auprès des résident-e-s et de leurs collaborateur-trice-s. La Fegems développe des actions et programmes de formation, de perfectionnement professionnel comme d'accompagnement des EMS sur des thèmes spécifiques au secteur. Source de référence professionnelle, la Fédération favorise la collaboration entre ses membres et l'échange d'expériences, notamment au travers de groupes de travail réunis autour de projets et réalisations. Enfin, elle apporte un conseil professionnel sur les plans médical, juridique, administratif et technique.

La Fegems est une association membre de CURAVIVA Suisse et de la PLATEFORME des associations d'aînés de Genève.